

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 05 OCTOBRE 2009

L'an deux mille neuf, le lundi cinq octobre à 20 heures 30, le conseil municipal de la ville de ST ANDRE DE CORCY, convoqué le 29 septembre 2009 s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BORRELLY Jean-Paul, BORROD Simone, BROUXEL Marc, COMBE Virginie, COSSU François, DALESSANDRI Cédric, DELANGE Philippe, DUMAS Christine, FRILLICI Pierre, GIRARD Jean-Marie, GUIGNARD Claudy, LACROIX Monique, LEFEVER Claude, LHUILLIER Bernard, LIVENAIIS Michel, MICHEL Joël, OZIL Joël (arrivé à 20 H 55), PETIT Vincent, TOMATIS Christine, TRIBOLET Joëlle

ETAIENT ABSENTS – MM JULIAT Bernard, MATHIEU Fabrice

POUVOIRS : de M JULIAT à Mme LACROIX

SECRETAIRE : Mme TRIBOLET

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 07 septembre 2009 en précisant que M OZIL a demandé de compléter son intervention du 07 septembre 2009 concernant l'aménagement de pistes cyclables (voir ci-après). Pas d'autre observation, ce compte rendu est donc approuvé avec la modification sollicitée. Puis il rappelle l'ordre du jour: ordre du jour accepté.

MODIFICATION PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2009

M OZIL fait remarquer qu'il a demandé à ce que les aménagements sécuritaires prévus sur la RD 4 rue du Mont Blanc et sur la RD 82 rte de Tramoyes intègrent des pistes cyclables. Comme il lui a été répondu que pour ces aménagements cela n'a pas été possible, M OZIL demande qu'à l'occasion de futurs aménagements de voirie l'intégration de pistes cyclables soit étudiée dans les projets.

MODIFICATION DU SCOT

M PETIT rappelle que le SCOT est en procédure de modification et qu'une enquête publique aura lieu du 2 novembre au 2 décembre 2009 inclus. Le conseil municipal est invité à donner son avis sur la modification révisée envisagée. Chaque conseiller municipal a été destinataire du document et des modifications envisagées ainsi que de la DTA.

M PETIT rappelle le périmètre et les directives de la DTA.

Après précisions, échanges de points de vue et discussion,

Après avoir souligné la particularité de la Commune de St André de Corcy qui, bien que possédant une gare SNCF, comporte sur son territoire, deux zones « SEVESO », l'une au sud, l'autre au nord de la commune, qui l'empêche de développer son urbanisme dans le rayon de 400 mètres autour de la gare comme préconisé par le SCOT,

Après avoir relevé quelques contradictions entre les directives de la DTA et celles du SCOT, la première privilégiant un ralentissement, voire un maintien de la croissance démographique sur le plateau de la Dombes, le second souhaitant développer la croissance démographique en la concentrant en outre le long de la RD 1083 et de la voie ferrée avec développement et densification de population autour des gares TER, avec un développement de 50 logements à l'hectare ;

Après avoir constaté que le financement des contournements envisagés des villages traversés par la RD 1083 n'est nullement assuré ;

Après avoir constaté en cas de grève des transports en commun TER ou TCL , une aggravation des difficultés d'accès à Lyon et sa banlieue pour les gens se rendant au travail ou dans les universités, avec une augmentation croissante du nombre de véhicules sur la RD 1083, accentuant les problèmes d'encombres et d'embouteillages,

Après avoir constaté que les données de l'INSEE (2.7 habitants par logement) et celles du SCOT (2.36 habitants par logement) sont différentes, que les hypothèses d'évolution de la population sont différentes selon que l'on prenne tel ou tel pourcentage,

Le Conseil Municipal, Après discussion et délibération,
Souhaitant un développement maîtrisé de la commune, vu ses caractéristiques et ses contraintes : RD 1083, et deux zones SEVESO à chaque entrée de commune,
Par 21 voix et 1 abstention (M Delange)
Donne un avis défavorable à la modification du SCOT telle que proposée, car son règlement « enferme » St André de Corcy qui ne peut se développer comme préconisé.

BAIL AVEC ORANGE

M le Maire informe qu'après divers échanges avec la Sté ORANGE pour le déplacement de l'antenne actuellement implantée sur la propriété de France Télécom au Favrot, une solution satisfaisante pour les deux parties consisterait à implanter cette antenne sur l'espace Favrot, le long de la voie ferrée, le plus éloigné possible des habitations près des peupliers. Après discussion et délibération, le conseil municipal par 21 voix pour et 1 voix contre (M Michel) autorise M le Maire à signer avec Orange un bail de location de l'emplacement sur l'espace Favrot pour une durée de 12 ans, avec redevance annuelle à la commune de 4000 €.

PAVES PUBLICITAIRES (JOURNAL MUNICIPAL)

M Borrelly précise que l'insertion de pavés publicitaires par des annonceurs locaux permet de financer en grande partie le journal municipal. Considérant que le coût du pavé, de format 4 cm x 6 cm n'a pas augmenté depuis deux ans, M Borrelly propose d'augmenter de deux euros le coût de l'encart, quel que soit son format à l'occasion du prochain bulletin. Proposition acceptée.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE PLACES DE STATIONNEMENT AUX ABORDS DE LA GARE SUR LA RD 43 (route de Neuville)

M le Maire précise que les travaux de réalisation de places de stationnement aux abords de la gare devraient démarrer mi-octobre. Lorsque les aménagements touchent le domaine public départemental (RD 43) une convention entre la commune et le conseil général précise les obligations de chacune des parties. Il demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention à intervenir pour les aménagements route de Neuville qui comprennent une réfection de trottoir et la réalisation d'un ralentisseur, lorsque les accords techniques seront confirmés. Le conseil municipal autorise le maire à signer ladite convention le moment venu.

QUESTIONS DIVERSES

M le Maire annonce que M le juge de l'expropriation a fixé l'audience pour la fixation du prix du terrain de M Jean-Louis Delorme et le transfert de cette propriété à la commune, le 3 novembre prochain.

M Borrelly annonce que Mme la Sénatrice Goy-Chavent a répondu favorablement à l'octroi d'une subvention sur les fonds de la réserve parlementaire, l'an prochain, pour l'achat de défibrillateurs cardiaques automatiques.

Il annonce que suite à des incidents et à des incivilités sur la commune, les auteurs présumés seront reçus en mairie avec leurs familles.

M Girard signale que des véhicules genre MOTO-TRIAL et QUAD, utilisent les chemins vers Vernange, interdits à ce genre d'engins, un signalement sera fait à la Gendarmerie.

M Livenais précise que divers travaux de voirie sont programmés, la consultation d'entreprises est en cours pour les aménagements sécuritaires Rte de Tramoyes et rue du Mont Blanc

Suite aux réclamations reçues lors des inondations, M Livenais a répondu à chaque personne concernée.

Il informe également du remplacement de la bouche d'égout défectueuse devant le Garage Da Silva dans le courant du mois, la solution d'une « plaque blindée » permettrait de rétablir la circulation sur la RD 1083 dès les travaux finis.

Mme Lacroix rend compte de la petite réception organisée au CDL en l'honneur de Mme REVERCHON trésorière et de Mme RANDIER présidente, qui quittent leurs fonctions après 27 ans passés au service du CDL. Elles seront remplacées par Mme REYMOND au poste de présidente, de Mme BOULIVAN au poste de trésorière et de Mme RODRIGUEZ au poste de secrétaire en remplacement de Mme ALOTH qui reste cependant membre du conseil d'administration.

Elle annonce qu' un projet de charte pour l'utilisation d'internet à la bibliothèque par les abonnés est en cours d'élaboration.

Elle informe que la commune est partenaire de la prochaine campagne de dépistage du cancer du sein, qui a lieu en octobre, comme chaque année.

M Petit rend compte de deux réunions qui ont eu lieu sur les trafics des poids lourds dans le secteur, d'une part, sur Reyrieux et Beaugard : plusieurs scénarii possibles, mais pas de budget pour les déviations, seuls des aménagements sécuritaires sont possibles, et sur la RD 1083 d'autre part, où le conseil général recense 2500 poids lourds par jour ouvré. Le conseil général réfléchit à des solutions pour limiter ce trafic sur cet axe, des mesures seraient envisagées pour les véhicules de + 7.5 T pour inciter les « non locaux » à suivre un autre itinéraire pour le trajet –Chalon-Grenoble...

Pour le projet « Dynacité » un projet de règlement est élaboré, la commune attend l'accord du conseil général pour l'accès de cette opération par le rond point de Bel Air. Ensuite Dynacité communiquera à la commune, pour avis, son projet de cahier des charges concernant le nombre de logements envisagés avec le pourcentage prévu à la vente et en location.

Au cours de la semaine de sensibilisation au tri des déchets, la commission environnement reconduira ses interventions dans les écoles et procèdera à la distribution des sacs jaunes.

M Petit informe que la commission des énergies renouvelables souhaite que le nouveau local technique soit équipé de panneaux solaires et qu'une étude soit faite sur la possibilité de faire fonctionner l'éclairage public sur le solaire.

M Lefever informe qu'un bureau a été constitué à l'UCCAI et que celle-ci remercie la commune pour la subvention accordée à l'occasion de l'opération « commerce en fête ».

Séance levée à 22 H 15

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

J. TRIBOLET